

Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Affiché le

- 8 OCT. 2018

ID : 056-215601626-20181002-DB20181008-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
2 octobre 2018

APPROBATION DE LA CHARTE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Bernard CLERGEON, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Teaki DUPONT, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre-Yves CAINJO à Serge LECUYER, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO ; Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC.

Secrétaire de séance : Hélène BOLEIS

**Présents : 30
Pouvoirs : 03**

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ET FONCIER**

n°08

APPROBATION DE LA CHARTE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Rapporteur : David Drégoire

L'agriculture et les espaces agricoles sont des ressources stratégiques pour les territoires et notamment une commune comme Ploemeur.

Malgré les difficultés économiques du secteur, l'activité reste dynamique et est une composante essentielle du territoire, l'activité occupe 37 % du territoire communal. La commune souhaite encourager la profession et l'accompagner. Le volet agricole sera présent dans le futur PLU (protection des sièges d'exploitations, limitation de l'urbanisation et de la consommation des terres agricoles). Par ailleurs, la commune a engagé des mesures d'accompagnement et de protection par l'acquisition de terres à vocation agricole.

La commune souhaite en approuvant la charte de l'agriculture et de l'alimentation s'impliquer dans cette démarche collective.

En 2001, Lorient Agglomération et les représentants de la profession agricole ont signé une charte de l'agriculture avec les objectifs suivants :

- Le maintien d'une activité agricole économique et diversifiée ,
- La protection de l'environnement et des paysages,
- Le développement de la communication et le dialogue entre les agriculteurs, élus et habitants.

Depuis, les signataires ont souhaité dresser un bilan afin de s'adapter aux évolutions économiques, territoriales et partenariales. En octobre 2015, la révision de la charte a été engagée. A l'issue du diagnostic, les thèmes partagés sont l'alimentation, l'agriculture, les enjeux liés à la transmission des exploitations, la ruralité et l'énergie.

La nouvelle charte, adoptée lors du Conseil Communautaire du 4 avril 2017 est devenue la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation. Cette charte est pilotée par Lorient Agglomération, la communauté de communes Blavet Bellevue Océan et la chambre d'agriculture du Morbihan.

La charte répond à 4 défis et chaque défi se décline en plusieurs enjeux :

- Défi 1 – préserver et valoriser les ressources de l'agriculture et de l'emploi
Le territoire du pays de Lorient peut être confronté à différentes problématiques : périurbanisation, pression foncière sur les communes littorales et besoins de développement des communes rurales.
 - Enjeu 1.1 : favoriser l'emploi et préparer la prochaine génération d'agriculteurs via la formation, l'installation et la transmission
 - Enjeu 1.2 : assurer la protection des espaces agricoles dans les différents documents de planification (SCOT, PLU) à leur échelles respectives
 - Enjeu 1.3 : Valoriser en concertation les outils de production agricole : terres et équipements.

- Défi 2 – co-construire un projet alimentaire territorial durable et partagé.
 - Enjeu 2.1 : organiser, animer et favoriser la gouvernance de la filière alimentaire locale terre et mer
 - Enjeu 2.2 : développer l'agriculture, la conchyliculture et la pêche de proximité
 - Enjeu 2.3 : développer la commande publique en produits locaux de qualité et notamment biologiques
 - Enjeu 2.4 : définir une stratégie d'organisation et d'équipement logistique
 - Enjeu 2.5 : promouvoir une alimentation de qualité accessible à tous et permettre aux habitants d'être acteurs de leur alimentation et de leur santé
- Défi 3 – cultiver la qualité territoriale du Pays de Lorient et favoriser la transition
 - Enjeu 3.1 : contribuer activement à révéler la qualité territoriale du Pays de Lorient
 - Enjeu 3.2 : aider à l'évolution des pratiques agricoles et conchylicoles et des filières de production en cohérence avec les politiques du bassin versant
 - Enjeu 3.3 : développer le tourisme rural et le tourisme lié aux produits de la mer
 - Enjeu 3.4 : connecter territoire et agriculture, rural et périurbain en cohérence avec les territoires voisins et dynamiques régionales
- Défi 4 – agir pour une mise en œuvre adaptée concertée et volontariste de la charte
 - Enjeu 4.1 : animer la charte
 - Enjeu 4.2 : communiquer la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation
 - Enjeu 4.3 : évaluer la mise en œuvre des actions et de leur impact.

Cette charte est composée d'un texte d'orientations et d'un programme prévisionnel d'actions prioritaires qui sera actualisé tous les 2 ans. Ces actions peuvent être portées par plusieurs acteurs publics et privés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation ;

Vu l'avis de la commission « urbanisme et logement » du 20 septembre 2018 ;

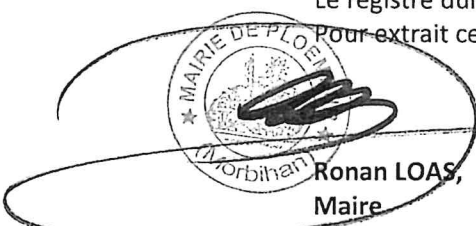
Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation du 4 avril 2017

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire

Pourquoi une Charte de l'agriculture et de l'alimentation ?

L'agriculture et les espaces agricoles sont des ressources stratégiques du pays de Lorient, complémentaires à sa maritimité, et contribuent fortement à son attractivité et à sa personnalité. Activité économique d'intérêt général, l'agriculture participe, au travers des hommes et des femmes qui la composent, à répondre au développement durable, à la création d'emplois, à la préservation de l'environnement et des paysages, à l'alimentation et au lien social. Pour autant, les espaces agricoles sont les premiers à disparaître au profit de l'étalement urbain.

Dès 2001, Lorient Agglomération et tous les représentants de la profession agricole se sont engagés, via la signature d'une première Charte de l'agriculture de Lorient Agglomération, à mettre en place des actions pour le maintien d'une activité économique dynamique et diversifiée, la protection de l'environnement et des paysages, le développement de la communication et du dialogue entre les agriculteurs, élus et habitants du territoire.

15 ans après, dans une situation agricole complexe, fragilisée et dans un contexte institutionnel mouvant, les signataires ont décidé d'en dresser le bilan partagé et de proposer une nouvelle Charte. De nouveaux enjeux sont en effet apparus. L'agriculture, l'alimentation, le réchauffement climatique, et la transition énergétique et environnementale sont aujourd'hui devenus des thèmes récurrents du débat de société. Ils appellent à ce titre à la participation l'ensemble des acteurs aux choix territoriaux.

En outre, les signataires ont souhaité que la stratégie agricole et alimentaire du pays de Lorient soit en pleine cohérence avec le projet de territoire du SCOT et les autres politiques publiques.

Une charte élaborée avec les acteurs socio-économiques du territoire

12 mois ont été mis à profit par les collectivités, les représentants de la profession agricole, les autres acteurs économiques, le Conseil de développement et les associations pour co-construire la Charte en collaboration avec le réseau français des acteurs locaux des politiques agricoles et alimentaires d'agglomération, « Terres en villes ».

Enquêtes de terrain, comités de pilotage, ateliers d'acteurs, participation citoyenne ont été les moments forts de cette co-construction qui a permis d'élaborer une vision commune de l'évolution de l'agriculture et de l'alimentation.

LES ORIENTATIONS DE LA CHARTE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Cette charte est un document d'orientations politiques et stratégiques. Elle est composée d'un document de référence qui engage les organisations et mouvements qui y adhèrent dans la prise de décision et l'action. Elle se décline dans un programme prévisionnel d'actions à court et moyen terme.

Toute nouvelle action répondant aux objectifs de la Charte pourra par la suite être intégrée au programme qui sera régulièrement actualisé. La Charte sera régulièrement évaluée.

Cette nouvelle Charte souhaite s'inscrire dans une logique de progrès et d'engagement pour le développement économique, l'amélioration de l'environnement et de la santé des habitants.

Elle porte l'ambition d'une répartition équitable de la valeur ajoutée entre tous les acteurs, du producteur au consommateur, et une meilleure préservation des espaces agricoles.

Elle vise notamment à accroître significativement l'approvisionnement des habitants du territoire en produits locaux, et notamment biologiques.

Dans une logique de qualité territoriale, elle privilégiera la « couleur pays de Lorient » dans sa dimension terre-mer, en complémentarité des autres territoires bretons.

QUATRE GRANDS DEFIS :

DEFI 1 – PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES DE L'AGRICULTURE ET L'EMPLOI

Les Hommes, leurs savoir-faire et leurs collectifs, les espaces agricoles, les bâtiments d'exploitations, les cheptels et cultures forment les ressources agricoles du pays de Lorient. La périurbanisation et les crises économiques fragilisent périodiquement ces ressources que la Charte entend protéger, conforter et aider à se renouveler. L'objectif de préservation des terres agricoles doit tenir compte des besoins de développement et notamment ceux des communes rurales, conformément aux orientations du Schéma de Cohérence Territorial et à la Charte départementale de l'agriculture et de l'urbanisme du Morbihan.

Enjeu stratégique 1.1 - Favoriser l'emploi et préparer la prochaine génération d'agriculteurs via la formation, l'installation et la transmission

Enjeu stratégique 1.2 - Assurer la protection des espaces agricoles dans les différents documents de planification (SCOT, PLU), à leurs échelles respectives

Enjeu stratégique 1.3 - Valoriser en concertation les outils de production agricole : terres et équipements

DEFI 2 – CO-CONSTRUIRE UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DURABLE ET PARTAGE

La Charte entend promouvoir et développer une alimentation de qualité, dont la responsabilité incombe à tous les acteurs de la chaîne alimentaire du producteur jusqu'au consommateur. De nombreuses initiatives citoyennes témoignent d'une volonté des consommateurs de devenir acteurs de leur alimentation. L'ambition est aussi de conforter l'économie agricole.

La Charte entend contribuer à construire un système alimentaire vertueux pour le plus grand bénéfice des habitants, des acteurs économiques et du territoire.

Elle vise à plus d'équité dans la répartition de la valeur ajoutée, une accessibilité sociale accrue et ambitionne d'être plus bénéfique pour l'environnement (eau, carbone, énergie...).

Pour ce faire, elle ambitionne de contribuer utilement à :

- l'éducation du consommateur (production, saisonnalité, cuisine, gaspillage alimentaire ...) et la sensibilisation à l'impact de l'alimentation sur la santé ;
- la relocalisation de l'alimentation, en s'appuyant sur toutes les agricultures (filières longues, courtes, bio, conventionnel...) et les savoir-faire afin de nourrir la population, approvisionner les professionnels de l'alimentation et des IAA en produits agricoles locaux, ainsi que la restauration collective et la distribution.

Enjeu stratégique 2.1 - Organiser, animer et favoriser la gouvernance de la filière alimentaire locale terre et mer

Enjeu stratégique 2.2 - Développer l'agriculture, la conchyliculture et la pêche de proximité

Enjeu stratégique 2.3 - Développer la commande publique en produits locaux de qualité et notamment biologiques

Enjeu stratégique 2.4 - Définir une stratégie d'organisation et d'équipement logistique

Enjeu stratégique 2.5 - Promouvoir une alimentation de qualité accessible à tous et permettre aux habitants d'être acteurs de leur alimentation et de leur santé

DEFI 3 – CULTIVER LA QUALITE TERRITORIALE DU PAYS DE LORIENT ET FAVORISER LA TRANSITION

Le territoire du pays de Lorient possède une grande diversité d'espaces, maritimes, terrestres, insulaires, littoraux, ruraux, urbains et périurbains. Il révèle une composition originale, riche et fragile. Il recèle ainsi de nombreuses opportunités, de nombreuses ressources à préserver et à mettre en valeur. Patrimoines, paysages, biodiversité, eau, savoir-faire agricoles et culinaires, créations et innovations sont au cœur de la démarche de qualité territoriale. La Charte entend conforter cette stratégie de différenciation en donnant sa « couleur pays de Lorient » à la politique agricole et alimentaire locale, en cohérence avec les politiques publiques des territoires voisins et plus largement de la région Bretagne. Elle encourage notamment l'adoption de nouvelles pratiques à impact social, économique et environnemental positif, facilite les expérimentations génératrices de liens, et promeut les produits avec signes officiels de qualité, cahier des charges...

Enjeu stratégique 3.1 - Contribuer activement à révéler la qualité territoriale du pays de Lorient

Enjeu stratégique 3.2 - Aider à l'évolution des pratiques agricoles et conchyliques et des filières de production en cohérence avec les politiques de bassin versant

Enjeu stratégique 3.3 - Développer le tourisme rural et le tourisme lié aux produits de la mer

Enjeu stratégique 3.4 - Connecter territoire et agriculture, connecter rural, périurbain et urbain en cohérence avec les territoires voisins et les dynamiques régionales

DEFI 4 – AGIR POUR UNE MISE EN ŒUVRE ADAPTEE, CONCERTEE ET VOLONTARISTE DE LA CHARTE

La mise en œuvre du programme prévisionnel d'actions se fera en priorité par des actions portées par une diversité de porteurs de projets prêts à enclencher leurs initiatives.

L'animation vise à la coordination de l'ensemble des partenaires, le suivi du dispositif de la Charte, et des contributions à la mise en œuvre des actions. Elle est assurée par les structures pilotes, qui se doteront de moyens spécifiques. Elle s'appuiera aussi sur la mobilisation d'organismes et associations partenaires, afin qu'elles puissent mener des missions répondant aux objectifs de la Charte de l'agriculture et de l'alimentation. Le financement des actions sera recherché notamment dans le cadre du programme Leader, auprès des collectivités territoriales et/ou de tout autre dispositif de financement.

Enjeu stratégique 4.1 - Animer la Charte

Enjeu stratégique 4.2 - Communiquer sur la Charte de l'agriculture et de l'alimentation

Enjeu stratégique 4.3 - Evaluer la mise en œuvre des actions et leur impact

Un conseil agricole et alimentaire composé des structures pilotes et des organismes partenaires se réunira au minimum deux fois par an, il suivra la mise en œuvre de la Charte et son programme prévisionnel d'actions. Selon les besoins il sera ouvert à d'autres partenaires, associations locales, Chambres consulaires, l'office de tourisme, les services de l'Etat, le Conseil départemental, etc.

La communication

Chaque partenaire s'engage à mettre en œuvre, pour ce qui le concerne, le plan de communication de la Charte, conformément aux engagements de la convention partenariale entre les collectivités et les partenaires.

Chaque année, un Forum pourra réunir agriculteurs, acteurs de l'alimentation et collectivités pour dresser le bilan de l'application de la Charte, faire le point sur la consommation des espaces agricoles et traiter un thème stratégique prioritaire.

Evaluation

Les partenaires de la Charte ont choisi une auto-évaluation simple de sa mise en œuvre et de l'application de son Programme prévisionnel d'actions en définissant des indicateurs quantitatifs simples et en organisant une évaluation qualitative contradictoire entre les partenaires tous les deux ans. Cette évaluation pourra s'appuyer en particulier sur les outils d'observation de l'agence d'urbanisme et de développement du pays de Lorient et d'autres parties prenantes de la Charte.

Les structures pilotes de l'animation

- Lorient Agglomération
- La Communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan
- La Chambre d'agriculture du Morbihan

Les partenaires membres du conseil agricole et alimentaire

- Les Communes du pays de Lorient
- Le Conseil régional
- Le Conseil de développement
- La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
- Le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Morbihan
- La Confédération Paysanne
- Les Jeunes Agriculteurs
- Le Groupement de Vulgarisation Agricole de la terre aux îles

Programme prévisionnel d'actions 2017-2018 - DEFI 1

Défi 1 - Préserver et valoriser les ressources de l'agriculture et l'emploi

Enjeux stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples d'actions	Porteurs et candidats potentiels	2017	2018
1.1 – Favoriser l'emploi et préparer la prochaine génération d'agriculteurs via la formation, l'installation et la transmission	Aider à l'installation, à la transmission et à l'emploi en agriculture	Mettre en place des contrats de parrainage pour soutenir l'installation de jeunes Proposer un Prêt d'honneur pour l'installation via " initiative pays de Lorient " Mettre en place un espace-test (terres pour tester l'installation) Soutenir l'installation par une aide avec une modulation possible selon leur contribution aux objectifs de la Charte	Chambre d'agriculture du Morbihan et GAB 56 Conseil Régional Collectif avec l'association Optim-ism Lorient Agglomération, Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan Lorient Agglomération, Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan		
	Développer l'intervention foncière	Convention de partenariat avec la SAFER via Vigifoncier Identifier sur le territoire communal les propriétés foncières de la ville pouvant être cédées aux agriculteurs Acheter des terres par les collectivités locales pour favoriser l'installation, et confortement (cf 1.3) et mettre en œuvre des projets sur le foncier public en partenariat avec la SAFER (vigifoncier)	Commune de Quéven Lorient Agglomération et collectivités		
	Développer l'installation citoyenne	Développer les fermes citoyennes	Terre de Liens		
	Prendre en compte l'agriculture et la Charte dans le SCoT et les PLU en lien avec la charte départementale de l'agriculture et de l'urbanisme	Cartographier dans le document d'orientations générales du Scot les espaces agricoles stratégiques à protéger dans les PLU, trouver une doctrine avec l'état sur l'application de la Loi Littoral afin de favoriser le maintien des exploitations agricoles et conchyliques dans les communes du littoral	Syndicat mixte pour le SCoT		
	Prendre en compte l'agriculture et la Charte dans les projets d'aménagement	Réaliser des diagnostics agricoles locaux et des études d'impact des orientations des PLU sur l'agriculture	Communes		
	Mettre en place une politique volontariste de compensation des pertes des espaces agricoles avec au préalable l'objectif d'anticiper, d'éviter, de réduire	Réaliser des études d'impact des projets d'aménagement sur l'économie agricole	Collectivités		
	Observer et évaluer la consommation annuelle des espaces agricoles	Acquérir des réserves foncières destinées aux mesures compensatoires liées aux projets d'aménagement et aux zones de captage	Lorient Agglomération, collectivités		
		Créer et animer un observatoire	Audélor		
	Mettre en place des outils pour une plus grande protection des espaces agricoles	Créer des périmètres d'Aménagement des Espaces Naturels (PAEN) sur la base des espaces agricoles stratégiques à préserver du SCoT et des projets de territoire	Collectivités		
	Elaborer et animer les territoires de projets agricoles du SCoT	Sur les territoires de projets déterminés dans le SCoT, élaborer et animer les actions, dont celles des PAEN	Chambre d'agriculture du Morbihan, collectivités		
1.3 - Valoriser en concertation les outils de production agricole : terres et équipements	Optimiser le foncier agricole	Favoriser les aménagements fonciers, les échanges de terres et anticiper sur les mouvements fonciers	Chambre d'agriculture du Morbihan		

Programme prévisionnel d'actions 2017-2018 - DEFI 2

Défi 2 – Co-construire un projet alimentaire territorial durable et partagé

Enjeux stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples d'actions	Porteurs et candidats potentiels	2017	2018
2.1 – Organiser collectivement et gouverner la filière alimentaire locale terre et mer	Conforter la stratégie de la filière alimentaire du pays de Lorient	Créer et accompagner un Projet Alimentaire Territorial, mettre en place une gouvernance alimentaire interprofessionnelle et interterritoriale	Lorient Agglomération, Chambre d'agriculture du Morbihan, Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan		
		Réaliser des état des lieux du marché et des perspectives économiques de la filière, les besoins en logistique, et la faisabilité d'une marque locale	Audelor, Universités		
	Mettre en relation tous les acteurs économiques concernés par la filière alimentaire locale	Créer un dispositif d'animation, de coordination et de pilotage des acteurs économiques constituant la Filière Alimentaire Locale du pays de Lorient : Comité professionnel ou interprofessions regroupant les opérateurs économiques du territoire	Audelor, Chambres consulaires		
		Accompagner les professionnels autour de projets interprofessions structurants, mettre en place, animer des opérations d'interconnaissance, de mise en relation commerciales ...	Audelor, Chambres consulaires		
		Reproduire un événement de type Proxim Affaires	Audelor, Chambres consulaires		
		Atelier agroalimentaire : sensibilisation sur l'activité agroalimentaire, transformation, produits ...	Audelor, Chambres consulaires		
	Accompagner les professionnels de l'alimentation (artisans, commerçants, grandes et moyennes surfaces, restaurants, industries agroalimentaires ...)	Conseiller les porteurs de projets (business plan, contractualisation, étude de marché) dans la mise en œuvre de leur projet	Audelor, Chambres consulaires		
2.2 - Développer l'agriculture de proximité	Structurer l'offre en produits locaux du pays de Lorient	Conforter la filière Chou de Lorient : reconquête du marché local et au-delà	Réseau Cohérence		
		Conseiller, informer et communiquer par des formations adaptées, et notamment destinées à l'approvisionnement des restaurations collectives	Chambre d'agriculture du Morbihan		
		Structurer une offre agricole et agroalimentaire locale bio et non bio pour la restauration collective	Chambre d'agriculture du Morbihan, Groupement d'Agriculteurs Biologiques		
		Structurer l'offre en produits locaux tous débouchés confondus	Chambre d'agriculture du Morbihan, Groupement d'Agriculteurs Biologiques		
	Appuyer l'organisation collective des producteurs afin de répondre aux objectifs de la filière alimentaire locale	Accompagner les agriculteurs dans les démarches d'organisations collectives	Chambre d'agriculture du Morbihan		
2.3 – Développer la commande publique en produits locaux de qualité et notamment biologiques	Développer la commande publique en produits locaux de qualité et notamment biologiques	Mettre en place une opération d'assistance auprès des collectivités pour aider à l'approvisionnement des restaurations collectives en produits locaux de qualité et notamment biologiques	Lorient Agglomération		
		Accompagnement de 3 communes pour l'approvisionnement	Chambre d'agriculture du Morbihan		
		Etat des lieux en approvisionnement des produits de la mer	Pêcheurs de Bretagne, Comité départemental des pêches		
		Mettre en place l'opération "Défis cantines"	Groupement d'Agriculteurs Biologiques		
		Organiser la demande des collectivités par des groupements de commande	Lorient Agglomération et collectivités		
2.4 - Définir une stratégie d'organisation et d'équipement logistique	Définir une stratégie d'organisation et d'équipement logistique du pays de Lorient	Lancer une étude d'opportunité pour le développement d'équipements et d'outils logistiques, intégrée au diagnostic de la filière alimentaire au 2.1 (plateforme de stockage et de distribution, ateliers de découpe, mini abattoir, ateliers de transformation...)	Audelor		
		Lancer une réflexion légèrerie sur le territoire	Association Optim-ism, autres...		
2.5 – Promouvoir une alimentation de qualité accessible à tous et permettre aux habitants d'être acteurs de leur alimentation	Rendre visible l'offre agricole en produits locaux	Mettre à jour le guide des producteurs locaux	Chambre d'agriculture du Morbihan		
	Favoriser l'aide alimentaire des plus démunis par les produits locaux et biologiques	Approvisionner les structures et associations d'aide alimentaire (lien action gaspillage aux champs)	Chambre d'agriculture du Morbihan		
		Approvisionner les personnes à faible revenu en légumes biologiques	Association Optim-ism		
	Eduquer à l'alimentation	Défi famille à alimentation positive	Groupement d'Agriculteurs Biologiques		
		Sensibiliser les Jeunes public dans les communes rurales	Association Petits Débrouillards		
		Sensibiliser les Jeunes à l'alimentation	Mission locale		
		Sensibiliser à la nutrition et son impact sur la santé	Association Optim-ism		
		Atelier d'insertion accompagnant des personnes fragilisées sur la préparation et le partage de repas (repas de 12 personnes, 3 fois par semaine)	Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan		
		Créer une émission radiophonique : "Tous à table" (cf défi 4)	Radio Balises		
		Créer un Agenda 21 de poche et une vidéo de sensibilisation	Réseau Cohérence		
	Coordonner les actions d'éducation à l'alimentation	Etat des lieux des actions et acteurs de l'éducation à l'alimentation	Lorient Agglomération		
	Lutter contre le gaspillage	Lutter contre le gaspillage aux champs	Chambre d'agriculture du Morbihan		
		Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives, animation dans les restaurants scolaires et formation du personnel des cantines	Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan		
		Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives	Lorient Agglomération		
	Développer les formes responsables de consommation	Développer et structurer les AMAP	Breiz AMAP		

Programme prévisionnel d'actions 2017-2018 - DEFI 3

Défi 3 – Cultiver la qualité territoriale du pays de Lorient et favoriser la transition

Enjeux stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples d'actions	Porteurs et candidats potentiels	2017	2018
3.1 – Contribuer activement à révéler la qualité territoriale du pays de Lorient	Préciser et valoriser la qualité territoriale de l'agriculture et du rural et contribuer à la démarche de marketing territorial	Intégrer l'agriculture et les espaces ruraux dans le marketing territorial du pays de Lorient	Audelor		
		Identifier les spécificités du pays de Lorient existantes et à venir en matière de production agricole	Audelor, Chambre d'agriculture		
	Mettre en valeur le patrimoine rural, agricole et culinaire du pays de Lorient	Actualiser et enrichir le guide des producteurs en circuits courts (<i>faire le lien avec le défi 2</i>)	Chambre d'agriculture		
		Créer un circuit touristique culinaire du pays de Lorient	Lorient Agglomération, Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan		
3.2 - Aider à l'évolution des pratiques agricoles et des filières de production, en cohérence avec les politiques de bassin versant	Accompagner un plan bio avec un objectif de doublement des surfaces agricoles biologiques, soit 10% de la SAU pour 2020, conformément aux objectifs du programme ambition bio breton	Etudier le développement de l'agriculture biologique sur les zones de captage	Lorient Agglomération, Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan		
		Intégrer le réseau des sites pilotes eau et bio	Groupe d'Agriculteurs Biologiques du Morbihan		
		Définir la taxe foncière pour les agriculteurs biologiques	Lorient Agglomération		
		Aider à la prise en charge des frais de conversion des exploitations à l'agriculture biologique (diagnostics, coûts de certification)	Lorient Agglomération, Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan		
		Parrainer des installations en agriculture biologique	Groupe d'Agriculteurs Biologiques du Morbihan		
		Créer une campagne de promotion des circuits biologiques de proximité, destinée aux agriculteurs et notamment les agriculteurs biologiques en circuits longs	Lorient Agglomération, Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan et Groupe d'Agriculteurs Biologiques		
	Créer un plan filières conventionnelles	Accompagner les projets des groupes de développements agricoles locaux	Chambre d'agriculture du Morbihan et Collectivités		
		Accompagner l'agriculture dans les zones de captage	Chambre d'agriculture du Morbihan et Collectivités		
	Accompagner les exploitations pour répondre aux enjeux énergie, eau, biodiversité et gaz à effets de serre	Accompagner les agriculteurs dans le cadre du Plan climat	Chambre d'agriculture du Morbihan et Aoen		
		Sensibiliser les agriculteurs à la qualité de l'eau et aux milieux aquatiques	Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan, Syndicat Mixte de la Ria d'Etel		
		Développer des productions d'énergie renouvelable liée à la biomasse (bois, plantation de TCR, méthanisation) et au solaire	Chambre d'agriculture du Morbihan et groupes de développement		
		Etude d'un dispositif d'aide financière incitant les agriculteurs à gérer les zones humides	Chambre d'agriculture, Lorient Agglomération et Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan		
		Proposer une étude action développement de la biodiversité en bordure de parcelles	Bretagne Vivante		
3.3 – Développer le tourisme rural et le tourisme lié aux produits de la mer	Mettre en valeur le patrimoine rural	Proposer une exposition et un recueil sur les plus beaux villages du pays de Lorient	Lorient Agglomération, Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan		
	Développer l'agritourisme	Réaliser un état des lieux de l'existant (hébergement, restauration...)	Lorient Agglomération, Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan		
		Aider à la diversification Créer de nouveaux produits agrotouristiques	Collectivités		
	Mettre en place un catering de produits locaux dans les grands événements culturels lorientais	Travailler avec les organisateurs et les fournisseurs potentiels pour introduire les produits locaux dans les grands événements culturels lorientais (démarche type Festitabl')	Chambre d'agriculture et Lorient Agglomération		
3.4 – Connecter territoire et agriculture, connecter rural, périurbain et urbain en cohérence avec les territoires voisins et les dynamiques régionales	Accompagner un plan agriculture urbaine	Intégrer l'agriculture urbaine dans les politiques municipales	Ville de Lorient		
		Développer les vergers urbains	Ville d'Hennebont		
		Développer les potagers et vergers urbains	Association Optim-ism		
	Développer la communication régulière agriculteurs et citadins/habitants	Accompagner les jardins familiaux et partagés par d'anciens agriculteurs	Chambre d'agriculture du Morbihan		
		Accompagner des manifestations agricoles et alimentaires grand public et scolaires	Chambre d'agriculture et groupes de développement		
	Sensibiliser les acteurs locaux aux impacts de nos pratiques économiques sur la souveraineté alimentaire des Pays du tiers monde	Projections de débats sur l'agriculture et l'alimentation locale et mondiale	CRISLA		

Programme prévisionnel d'actions 2017-2018 - DEFI 4

Défi 4- Agir pour une mise en œuvre adaptée, concertée et volontariste de la Charte

Enjeux stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples d'actions	Porteurs et candidats potentiels	2017	2018
4.1 - Animer la charte	Animer en s'appuyant sur les moyens existants	L'animation vise à la coordination de l'ensemble des partenaires, le suivi du dispositif Charte et la mise en œuvre des actions	Les structures pilotes		
	Conforter la capacité d'animation des structures pilotes du pays de Lorient	Animer le volet économique du Projet Alimentaire Territorial	Les structures pilotes		
	Coordonner les acteurs de l'éducation alimentaire (lien défi 2)	Soutenir et accompagner les acteurs	Audelor et Chambre de l'agriculture Lorient Agglomération, Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan pour leur territoire respectif		
4.2 - Communiquer sur la Charte de l'agriculture et de l'alimentation	S'appuyer sur les outils de communication existants	Utiliser les bulletins d'information	Les partenaires de la Charte		
	Mettre en place des supports de communication et évènementiels	Créer une lettre de la Charte de l'agriculture	Les structures pilotes		
		Créer une émission radiophonique : " Tous à table " (cf défi 2)	Radio Balises		
		Organiser un forum par an ou tous les deux ans sur les thématiques de la charte	Les partenaires de la Charte		
4.3 - Evaluer la mise en œuvre des actions et leur impact	Mettre en place et suivre des indicateurs de réalisation et de résultats	Proposer un cycle de conférence grand public	Conseil de développement		
		S'appuyer sur l'observatoire de l'agriculture de l'agroalimentaire et de l'alimentation	Audelor et Chambre de l'agriculture		